

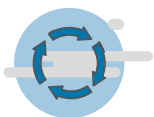
# LE CADRE DE RESPONSABILISATION RELATIF À LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE :

Tous les acteurs humanitaires ont un rôle à jouer



À tous les niveaux, les acteurs humanitaires doivent accorder une priorité plus importante à la question de la violence basée sur le genre (VBG) afin de créer et de mettre à l'échelle des interventions adaptées et correspondant mieux aux droits et aux besoins des femmes et des filles. Le Cadre de Responsabilisation relatif à la VBG fournit un guide à destination de tous les acteurs humanitaires, des fournisseurs de services aux Coordinateurs VBG en passant par les décideurs humanitaires et les bailleurs de fonds. Ce Cadre de Responsabilisation les informe sur les mesures qu'ils peuvent prendre pour lutter contre la VBG dans le cadre de leurs missions. En mettant en œuvre les actions décrites dans le Cadre de Responsabilisation de manière cohérente, le système humanitaire, dans son ensemble, peut consacrer ses efforts sur le terrain à la réduction des risques de VBG et à la fourniture de services complets et de qualité destinés aux femmes et aux filles. Le Cadre de Responsabilisation met en avant la question de la VBG et la réalité du rôle à jouer par chacun des acteurs humanitaires. Il donne une image des responsabilités et des rôles identifiés des différentes parties prenantes, sur la base des politiques, directives et meilleures pratiques existantes. Pour la première fois, il rassemble ces actions concrètes et approuvées en un seul document.

## LES BAILLEURS DE FONDS



### Préparation

1. Identifier les partenaires de mise en œuvre disposant des capacités techniques et des ressources humaines suffisantes ainsi que/ou de viviers de spécialistes en VBG afin de répondre à une situation d'urgence, en incluant le gouvernement local, les organisations locales ainsi que les groupes de femmes.
2. Allouer des ressources pour soutenir des mesures de préparation concernant la VBG, par exemple la formation, les plans de contingence en prévision de crise, le pré-positionnement de spécialistes et d'équipements, la mise en place de viviers d'experts, etc.
3. Établir des mécanismes pour l'allocation et le déboursement rapides des fonds pour le déploiement des ressources humaines nécessaires, la mise en place de services et de mesures d'atténuation des risques, et les mécanismes de coordination.
4. Fournir des ressources pour renforcer la capacité d'intervention d'urgence des organisations et des groupes de femmes au niveau local.



### Évaluation des besoins

1. Allouer des ressources nécessaires au soutien au déploiement des spécialistes en VBG pour diriger les évaluations.
2. Rendre obligatoires l'intégration d'évaluations des risques et des vulnérabilités en lien avec la VBG comme critère de sélection des propositions de projet pour leur financement.
3. Intégrer la VBG dans les stratégies des fonds communs de financement, dans les critères d'évaluation des propositions de projet et les décisions de financement.



### Planification des réponses stratégiques

1. De manière générale et quand cela est possible, exiger la ventilation des données statistiques de population par sexe et par âge, ainsi que leur ventilation selon d'autres variables pertinentes selon les indicateurs, cibles et standards.
2. Exiger que toutes les propositions de projet précisent la contribution de l'intervention proposée à l'atténuation des risques de VBG, en conformité avec les Lignes Directrices sur la VBG.



### Mobilisation des ressources

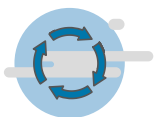
1. Allouer des ressources financières et humaines dédiées à la VBG dès le début d'une crise, les augmenter et proposer des accords de financement flexibles. [Lié à PRÉPA-BAILLEURS : ACTION 3]
2. Maintenir ou augmenter les fonds dédiés à la VBG selon l'évolution de l'intervention d'urgence, en réponse à l'évolution des besoins ainsi que de la présence et des capacités des acteurs humanitaires. [Lié à PRÉPA-BAILLEURS : ACTION 3]
3. Lors de la prise de décision des bailleurs de fonds et des forums de mobilisation des ressources, militer auprès des États membres de l'ONU et des autres bailleurs de fonds pour la priorisation du financement dédié à la VBG. [Lié à RESSOURCES-COORDINATION VBG : ACTION 1]
4. Intégrer la VBG aux décisions de financement d'urgence des fonds communs de financement. [LIÉ à RESSOURCES-HC : ACTION 1]
5. Maintenir ou augmenter les financements dédiés à la VBG conformément aux exigences du Plan de Réponse Stratégique, en fonction de l'évolution des besoins en matière de présence et capacités des acteurs du secteur VBG, et fournir des financements pluriannuels stratégiques pour la VBG le cas échéant.



### Mise en œuvre et suivi

1. De manière générale et quand cela est possible, exiger la ventilation des données statistiques de population par sexe et par âge, ainsi que leur ventilation selon d'autres variables pertinentes selon les indicateurs, cibles et standards.
2. Exiger de la part des partenaires de mise en œuvre le respect d'au moins deux des actions essentielles des Lignes Directrices sur la VBG par secteur dans le cadre des propositions de projet.
3. Soutenir l'intégration des stratégies d'atténuation des risques de VBG aux politiques et plans de développement nationaux et régionaux, et allouer des fonds à la mise en œuvre pérenne de ces mesures.
4. Financer la mise en place de services concernant les VBG indépendamment de la présence ou de l'absence de données statistiques relatives à la VBG.
5. Militer auprès des autorités nationales et locales pour la révision et l'adoption de lois et politiques (y compris les lois et politiques coutumières) promouvant et protégeant les droits des femmes et des jeunes filles.

## COORDONNATEURS HUMANITAIRES



### Préparation

1. Militer pour et soutenir la mise en place d'un mécanisme de coordination fonctionnel en matière de VBG au sein de l'Equipe Humanitaire Pays.
2. Se réunir régulièrement et soutenir le travail de l'organisation responsable, des sous-groupes sectoriels et des autres parties prenantes en matière de VBG.
3. Inclure les problématiques et les priorités en matière de VBG dans les efforts de plaidoyer auprès des parties prenantes clés, y compris les interlocuteurs au niveau du gouvernement et de la société civile.
4. Promouvoir la mise en œuvre des Lignes Directrices sur la VBG.
5. Inclure des engagements en matière de prévention, d'atténuation des risques et de réponse à la VBG dans le compact du Coordinateur Humanitaire- Coordinateur de l'Aide d'Urgence.
6. Imposer une politique de « tolérance zéro » au sujet de l'exploitation et des abus sexuels commis par des acteurs humanitaires, en conformité avec le bulletin du Secrétaire Général des Nations Unies ST/SGB/2003/13.



### Évaluation des besoins

1. Militer pour et soutenir les efforts visant à inclure les VBG dans toutes les évaluations conjointes des besoins ; solliciter le soutien de spécialistes en VBG si nécessaire.
2. Encourager les organisations et les responsables des groupes de travail sectoriels à intégrer la VBG dans les initiatives spécifiques des organisations et des groupes de travail sectoriels en matière de suivi et d'évaluation.
3. Militer en faveur de la prise en compte des interventions répondant à la VBG comme une urgence vitale, même en l'absence de données.
4. Se réunir directement avec les organisations et les groupes de femmes au niveau local pour solliciter leurs opinions et leur contribution en matière de besoins et de priorités d'intervention.



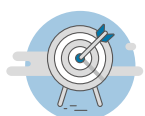
### Planification des réponses stratégiques

1. Garantir que les besoins non couverts et les risques en matière de VBG identifiés dans les Aperçus des Besoins Humanitaires et les évaluations des besoins contribuent à la définition d'objectifs stratégiques en matière de Plans de Réponse Stratégique et de Plans de Réponse Humanitaire. [Lié à PRÉPA-SPÉCIALISTES VBG : ACTION 1 et avec PRÉPA-COORDINATION VBG : ACTION 2]
2. Garantir que les Plans de Réponse Stratégique et Plans de Réponse Humanitaire incluent les actions précisées parmi les actions essentielles des Lignes Directrices sur la VBG et dans les chapitres de mise en œuvre.



### Mobilisation des ressources

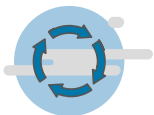
1. Promouvoir l'inclusion des besoins en matière de VBG dans les appels lancés par les Nations Unies (Plans de Réponse Stratégique, Fonds Central d'Intervention pour les Urgences Humanitaires, Fonds communs, Appels Flash) et organiser des plateformes de plaidoyer spécifiques pour les bailleurs de fonds concernant les financements en matière de VBG.
2. Militer auprès des bailleurs de fonds, des partenaires et autres parties prenantes pour obtenir des ressources permettant de soutenir l'action contre les VBG comme une urgence vitale et de faire face aux difficultés de financement en matière de VBG. [Lié à RESSOURCES-COORDINATION VBG : ACTION 3].
3. Promouvoir la prise en compte par tous les secteurs des actions essentielles décrites dans les Lignes Directrices sur la VBG dans les premières versions du Fond Central d'Intervention pour les Urgences Humanitaires et dans les Appels Flash.



### Mise en œuvre et suivi

1. Exiger la mise en œuvre et le suivi d'actions clés et pertinentes issues des Lignes Directrices sur la VBG au sein des Plans de Réponse Stratégique et des rapports annuels de pays.
2. Militer pour la participation/inclusion des femmes et des filles dans la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions humanitaires par tous les groupes de travail sectoriels/secteurs.
3. Militer pour l'inclusion des stratégies de réduction des risques en matière de VBG et pour l'allocation d'un financement pérenne pour le maintien de ces actions auprès des interlocuteurs des systèmes nationaux.
4. Imposer une politique de « tolérance zéro » au sujet de l'exploitation et des abus sexuels commis par des acteurs humanitaires, en conformité avec le bulletin du Secrétaire Général des Nations Unies ST/SGB/2003/13.

## ÉQUIPES HUMANITAIRES PAYS



### Préparation

1. Assurer la mise en place d'un mécanisme de coordination fonctionnel en matière de VBG au niveau national et sous-national. [Lié à PRÉPA-COORDINATION VBG : ACTION 1]
2. Inclure l'organisation responsable en matière de VBG dans l'Equipe Humanitaire Pays.
3. Inclure les problématiques et les priorités en matière de VBG dans les stratégies et plans de travail de l'Equipe Humanitaire Pays. Si nécessaire, envisager la définition et l'adoption d'un plan d'action spécifique à la VBG.
4. Garantir que les problématiques, priorités et mises à jour en rapport avec les VBG sont régulièrement abordés lors des réunions de l'Equipe Humanitaire Pays. [Lié à PRÉPA-HC : Action 3]
5. Inclure les problématiques en matière de VBG dans les plans de contingence et évaluations de préparation, plans, formations et outils.
6. Organiser des formations conjointes sur la VBG, la protection et le genre pour tous les membres de l'Equipe Humanitaire Pays.
7. Inclure les engagements en matière de prévention, d'atténuation des risques et de réponse à la VBG dans le Compact de l'Equipe Humanitaire Pays.



### Évaluation des besoins

1. Inclure des spécialistes de la VBG dans les équipes d'évaluation et dans la conception des outils et des méthodologies.
2. Garantir que toutes les évaluations conjointes des besoins ventilent intégralement les données statistiques par sexe, genre et autres facteurs de vulnérabilité pertinents.
3. Collaborer avec les spécialistes en VBG pour garantir que toutes les initiatives de recueil de données incluent des questions et indicateurs en rapport avec les VBG, directement ou via un intermédiaire.
4. Militer en faveur d'actions répondant à la VBG comme d'une urgence vitale, même en l'absence de données.



### Planification des réponses stratégiques

1. Promouvoir l'inclusion dans le Plan de Réponse Stratégique et Plan de Réponse Humanitaire d'actions remédiant aux besoins non couverts et aux risques en matière de VBG rencontrés par les femmes et les filles, tels qu'identifiés dans l'Aperçu des Besoins Humanitaires et dans les évaluations de besoins. [Lié à PRÉPA-SPECIALISTES VBG : ACTION 1 et avec PRÉPA COORDINATION VBG : ACTION 2]
2. Demander la ventilation de toutes les données statistiques de population par sexe et par âge ainsi que leur ventilation selon d'autres variables pertinentes selon les indicateurs, cibles et standards. [Lié à SRP-DONATEURS : ACTION 1]
3. Garantir qu'un espace dédié soit régulièrement accordé dans les forums de coordination humanitaire au sujet des problématiques, priorités et mise à jour en rapport avec la VBG. [Lié à PRÉPA-HC : Action 4]



### Mobilisation des ressources

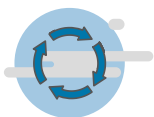
1. Militer auprès des bailleurs de fonds et des autres parties prenantes humanitaires pour l'attribution de ressources dédiées à la VBG.
2. Demander le suivi et le contrôle par le Service de Suivi Financier (SSF) des demandes en matière de financement spécifiques à chaque secteur et des contributions reçues afin d'identifier les besoins en financement en matière de VBG.
3. Promouvoir la prise en compte par tous les secteurs des actions essentielles décrites dans les Lignes Directrices sur la VBG dans les premières versions du Fond Central d'Intervention pour les Urgences Humanitaires et dans les Appels Flash.



### Mise en œuvre et suivi

1. Garantir que les problématiques, priorités et mises à jour en matière de VBG soit régulièrement discutées lors des réunions de l'Equipe Humanitaire Pays, des actualisations et dans les documents de plaidoyer ou de communication.
2. Renforcer la mise en œuvre et la coordination en conformité avec le chapitre « Assurer la mise en œuvre » des Lignes Directrices sur la VBG.
3. Garantir que la question des VBG est intégrée aux initiatives en cours de suivi et d'analyse pour nourrir les discussions et la prise de décision de l'Equipe Humanitaire Pays.
4. Mettre en œuvre des procédures opérationnelles standard inter-agences en matière de Protection Contre l'Exploitation Sexuelle et les Abus.

# ORGANISMES RESPONSABLES DE L'INTÉGRATION DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE



## Préparation

1. Assurer que le personnel a accès et est formé aux tableaux d'actions essentielles des Lignes Directrices sur la VBG qui sont applicables à leurs secteurs.
2. Inclure les actions essentielles des Lignes Directrices sur la VBG qui sont pertinentes dans les plans de contingence et les activités de préparation.
3. Attribuer et soutenir les points focaux en vue de la participation au sous-groupe sectoriel VBG afin d'assurer la diffusion des informations concernant les besoins, risques, services disponibles, mécanismes de référencement, etc., en rapport avec les VBG.



## Évaluation des besoins

1. Identifier des spécialistes de la VBG pour fournir une capacité d'appoint et aider tous les groupes/secteurs à intégrer les actions essentielles des Lignes Directrices sur la VBG dans la réponse.
2. Consulter les agences spécialisées en matière de VBG, les organisations locales et les groupes de femmes lors du développement de questions et de méthodes d'évaluation visant à déterminer les risques pour les femmes et les filles.
3. Inclure les actions principales appropriées des Lignes Directrices sur la VBG dans les activités d'évaluation. [Lié à ÉVALUATION - SPÉCIALISTES EN VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE : ACTION 1]



## Planification des réponses stratégiques

1. Demander que les activités et indicateurs pertinents et contextualisés des Lignes Directrices sur la VBG soient intégrés dans les plans des groupes de travail sectoriels.
2. Veiller à ce que les besoins non couverts et risques en matière de VBG identifiés dans l'Aperçu des Besoins Humanitaires et les évaluations de besoins sont utilisés pour les plans des groupes de travail sectoriels et contribuent à l'élaboration des objectifs stratégiques du Plan de Réponse Stratégique et Plan de Réponse Humanitaire.
3. Appliquer des critères de conception de programme exigeant qu'au moins un à deux indicateurs de suivi du domaine thématique pertinent des Lignes Directrices sur la VBG soient inclus dans les plans de travail de chacun des groupes de travail sectoriels.
4. Intégrer l'atténuation des risques de VBG, conformément aux sections pertinentes des Lignes Directrices sur la VBG, dans les plans de réponse et programmes d'intervention des organisations.



## Mobilisation des ressources

1. Utiliser les résultats des analyses sectorielles portant sur le genre et la VBG et les informations sur les risques de VBG pour déterminer les priorités de financement.
2. Élaborer des propositions multisectorielles pour garantir qu'une approche globale est utilisée pour la prévention et l'intervention en matière de VBG. [Lié à RESSOURCES - SPÉCIALISTES EN VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE : ACTION 2]

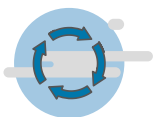


## Mise en œuvre et suivi

1. Élaborer et mettre en œuvre des plans de travail sectoriels avec des étapes claires comprenant des actions essentielles et des indicateurs issues des Lignes Directrices sur la VBG.
2. Élaborer et mettre en œuvre des politiques, standards/lignes directrices, plans d'intervention et des propositions au sein des organisations pour garantir que la prévention, la réduction des risques et (le cas échéant) la réponse à la VBG soient intégrées dans tous les programmes.
3. Désigner des points focaux en matière de VBG au sein de chaque secteur/cluster et veiller à ce que les problématiques de la VBG de chaque cluster soient discutés lors des réunions de l'Équipe Humanitaire Pays et des réunions inter-cluster.
4. Inclure des rapports réguliers sur les efforts d'intégration de la problématique de la VBG dans les rapports d'étape internes et externes.



## RESPONSABLES DE LA COORDINATION VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE



### Préparation

1. Militer pour et construire un consensus sur la structure et les termes de référence d'un mécanisme de coordination pour la VBG. [Lié à PREP - HC : ACTION 1]
2. Recueillir, compiler et partager les informations existantes sur la VBG (par exemple, la nature et la portée, les services existants et les insuffisances) pour contribuer à la préparation de plans de contingence et de préparation.
3. Garantir que le ou les mécanismes de coordination portant sur la VBG cherchent explicitement à impliquer le gouvernement local, les organisations locales et les groupes de femmes, et à faciliter leur participation active aux processus de coordination.
4. Attribuer et soutenir les points focaux en vue de la participation aux autres sous-groupes sectoriels afin d'assurer la diffusion des informations concernant les besoins, risques, services disponibles, mécanismes de référencement, etc., en rapport avec la VBG.
5. Diffuser les guides thématiques pertinents pour les Lignes Directrices sur la VBG et s'assurer que toutes les organisations comprennent leur rôle dans la prévention et la réponse à la VBG.



### Évaluation des besoins

1. Au besoin, diriger des évaluations spécifiques à la VBG pour aider à informer l'Aperçu des Besoins Humanitaires, le Plan de Réponse Stratégique/ Plan de Réponse Humanitaire et les autres initiatives en matière de planification stratégique et de plaidoyer.
2. Militer auprès du Cluster Protection et de l'UNFPA au niveau mondial et national pour s'assurer que le sous-cluster VBG est pleinement fonctionnel et dispose des ressources suffisantes aux niveaux national et sous-national.
3. Faire prendre conscience que le manque de données statistiques sur la VBG ne signifie pas leur absence et que la mise en place de services devrait être une priorité.



### Planification des réponses stratégiques

1. Veiller à ce que la VBG soient mises en évidence comme préoccupation prioritaire et domaine d'action dans les plans de réponse préliminaire, les Plan de Réponse Stratégique/Plan de Réponse Humanitaire et les demandes de financement associées.
2. En partenariat avec des spécialistes en VBG, le gouvernement local, les organisations locales et les groupes de femmes, développer et régulièrement mettre à jour des messages clés liés aux risques et besoins liés à la VBG dans le contexte spécifique à partager avec le Coordinateur Humanitaire, l'Equipe Humanitaire Pays et les autres parties prenantes. [Lié à SPÉCIALISTES SRP - VBG : ACTION 2]
3. Garantir la coordination avec le gouvernement local, les organisations locales et les groupes de femmes pour assurer leur participation effective dans le développement des Plans de Réponse Stratégique/ Plans de Réponse Humanitaire.



### Mobilisation des ressources

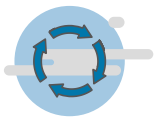
1. Assurer l'intégration des besoins en matière de VBG dans tous les processus de financement humanitaire (Processus d'Appel Consolidé, Fonds Central d'Intervention pour les Urgences Humanitaires, Appels Flash et autres appels, etc.) et les plans d'action humanitaire. [Lié aux RESSOURCES HC : ACTIONS 1-3]
2. Suivre et identifier régulièrement les déficits de financement et les besoins en ressources liés à la VBG et militer auprès des bailleurs de fonds et de l'Equipe Humanitaire Pays pour combler les insuffisances en termes de financement. [Lié aux RESSOURCES - SPÉCIALISTES DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE : ACTION 3]
3. Mettre en évidence les besoins en ressources de coordination (financières et humaines) en matière de VBG auprès du Cluster Protection, de l'Equipe Humanitaire Pays et de l'UNFPA.



### Mise en œuvre et suivi

1. Agir en tant que fournisseur en dernier recours pour la réponse et prévention de la VBG (organisation responsable).
2. Assurer la mise en place et la coordination de parcours de référencement, avec des procédures opérationnelles standard, pour soutenir l'accès sûr et sécurisé des survivantes et survivants de VBG aux services multisectoriels.
3. Surveiller les niveaux de financement des interventions en VBG (y compris le soutien aux autres groupes sectoriels, si nécessaire) et consolider les rapports.
4. Désigner des points focaux sur la VBG au sein d'autres secteurs/groupes sectoriels, et veiller à ce que les problématiques relatives à la VBG issues de tous les clusters soient discutées lors des réunions de l'Equipe Humanitaire Pays et des réunions intersectorielles.
5. Conduire un plaidoyer éclairé sur les besoins et les priorités des femmes et des filles dans les forums locaux et internationaux.

# ENTITÉS AVEC UNE PROGRAMMATION ET UNE EXPERTISE EN MATIÈRE DE VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE



## Préparation

1. Recueillir, compiler et partager les informations existantes sur la VBG (par exemple, la nature et la portée, les services existants et les insuffisances) pour contribuer à la préparation de plans de contingence et de préparation.
2. Maintenir un vivier de spécialistes en VBG, pour fournir une capacité d'appoint et soutenir les interventions d'urgence.
3. Établir des partenariats et des plans de préparation qui incluent et sont informés par le gouvernement local, les organisations locales et les groupes de femmes. [Lié à PREP-DONNATEURS : ACTION 4]
4. Renforcer la capacité des acteurs concernés, y compris les organisations locales et les groupes de femmes, à prévenir et répondre à la VBG. [Lié à PREP-DONNATEURS : ACTION 4]
5. Militer auprès du Coordinateur Humanitaire/Equipe Humanitaire Pays et des groupes sectoriels/secteurs pour l'intégration des actions essentielles pertinentes des Lignes Directrices sur la VBG dans les plans de contingence et les activités de préparation.
6. Faire prendre conscience que le manque de données statistiques sur la VBG ne signifie pas leur absence et que la mise en place de services devrait être une priorité.



## Évaluation des besoins

1. Au besoin, diriger des évaluations spécifiques à la VBG pour aider à informer l'Aperçu des Besoins Humanitaires, le Plan de Réponse Stratégique et le Plan de Réponse Humanitaire et d'autres initiatives de planification stratégique et de plaidoyer.
2. Militer auprès du Coordinateur Humanitaire/Equipe Humanitaire Pays et des groupes sectoriels/secteurs pour l'inclusion des actions essentielles pertinentes des Lignes Directrices sur la VBG dans les activités d'évaluation.
3. Participer aux évaluations multisectorielles rapides initiales en se joignant aux équipes d'évaluation, en contribuant au développement d'outils et de questions, etc., pour maintenir l'attention sur les problématiques liées à la VBG et garantir des pratiques éthiques de recueil de données. [Lié à ÉVALUATION-HC : ACTION 1, et avec ÉVALUATION-EHP : ACTION 1]
4. Faire prendre conscience que le manque de données statistiques sur la VBG ne signifie pas leur absence et que la mise en place de services devrait être une priorité.



## Planification des réponses stratégiques

1. Favoriser le travail en partenariat avec les organisations locales et les groupes de femmes dans la planification stratégique spécifique à l'organisation.
2. Militer pour l'intégration du Plan de Réponse Stratégique/Plan de Réponse Humanitaire dans les actions qui comblent les insuffisances/besoins non couverts et les risques de VBG auxquels sont confrontées les femmes et les filles, comme identifié dans l'Aperçu des Besoins Humanitaires et dans les évaluations.
3. Mettre en évidence les priorités de la lutte contre la VBG, y compris celles informées par les organisations locales et les groupes de femmes, lors de toutes les réunions avec les bailleurs de fonds humanitaires et les décideurs.



## Mobilisation des ressources

1. Élaborer des propositions qui garantissent une approche globale d'intervention et prévention des VBG. [Lié à RESSOURCES-MAINSTREAMERS : ACTION 2]
2. Militer pour des ressources soient allouées à la VBG en fonction de l'ampleur des risques, des besoins et des priorités en matière de VBG aux niveaux national, régional et international.
3. Soutenir le mécanisme de coordination portant sur la VBG pour surveiller et identifier les insuffisances de financement en VBG et les besoins en ressources pour informer un plaidoyer de haut niveau.



## Mise en œuvre et suivi

1. Prioriser la mise en place de services liés à la VBG pour répondre aux besoins identifiés et garantir l'accès aux survivantes et survivants de VBG.
2. Mettre à jour régulièrement une analyse spécifique au contexte des risques de VBG, de la couverture des services, et des priorités d'action, et partager des informations avec le mécanisme de coordination portant sur la VBG.
3. Conduire un plaidoyer informé sur les besoins et les priorités des femmes et des filles lors de réunions bilatérales, de forums interinstitutionnels et des autres opportunités de rencontres avec les principaux décideurs, du début de l'urgence et dans la durée.
4. Produire des rapports réguliers sur les services de prévention et d'intervention en matière de VBG destinés aux survivantes et survivants dans les rapports d'étape internes et externes.

Le Cadre de Responsabilisation relatif aux violences basées sur le genre est un élément essentiel pour atteindre l'objectif de l'Appel à l'Action sur la Protection contre la Violence Basée Sur Le Genre dans les Situations D'urgence - pour garantir que chaque intervention humanitaire, dès les premières étapes d'une crise, fournisse des services d'urgence sûrs et complets pour les survivantes et survivants de VBG et atténue les risques d'exposition à la VBG. Le Cadre de Responsabilisation relatif aux violences basées sur le genre, créé par le Partenariat de Responsabilisation en Temps Réel, a été adopté en 2018 par l'Appel à l'Action comme un moyen de rendre opérationnelle la Feuille de Route de l'Appel à l'Action. Alors que les acteurs aux niveaux global et local utilisent le Cadre de Responsabilisation pour agir, le système humanitaire peut créer une intervention durable, renforcée et coordonnée qui remplit nos obligations collectives envers les femmes et les filles.

